

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LES PETITS SOURIRES N.B LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 11 février 2019	
Nom de l'établissement GARDERIE LES PETITS SOURIRES		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Chantale Goguen		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite dans le but de discuter plus en détails de la planification d'activités et documentation avec l'exploitante. On a aussi profiter de cette occasion pour faire une révision de la loi/règlement.

original signé par
Chantale Goguen

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 février 2019

Date

original signé par
Carole Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 février 2019

Date